

2023-5265
2024-05-06

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant l'hypochlorite de calcium, RVD2023-14. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 29-08-2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-14. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-5265
2024-05-06

BioGuard Burn-Out® 3

MAINTENIR

CHLORE EN GRANULES À USAGES MULTIPLES

Détruit les bactéries et les algues dans l'eau des piscines Détruit les

contaminants organiques

Assainit, agit comme traitement choc et élimine les algues

Étape 2

Système d'entretien BioGuard () Assainissant

()

Traitement choc (x) Algicide ()

Au besoin*

* Veuillez vous référer au mode d'emploi.

PRINCIPE ACTIF :

Chlore libre, disponible présent sous forme d'hypochlorite de calcium 57,9 %

DOMESTIQUE



AVERTISSEMENT : POISON
DANGER CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

NO. D'HOMOL. 30258 LOI SUR LES P.A.

CONTENU NET : 2 – 11,5 kg

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

KIK HOLDCO COMPANY INC.
33 MacIntosh Blvd.
Concord ON L4K 4L5

2023-5265
2024-05-06

1-888-640-7946

2023-5265
2024-05-06

BioGuard Burn-Out® 3 est un produit breveté et multifonctionnel qui peut servir à tuer les bactéries et les algues disgracieuses et à éclaircir l'eau trouble. Le mélange breveté de ce produit offre la solution parfaite pour obtenir une eau de piscine claire et invitante. Le traitement choc est nécessaire lorsque la quantité de baigneurs est élevée, que l'eau semble brumeuse ou terne, en présence d'odeurs désagréables ou d'irritation oculaire, ou après de fortes pluies.

MISES EN GARDE: CORROSIF pour les yeux et sur la peau. ÉVITER tout contact avec les yeux et sur la peau GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Agent d'oxydation

puissant. Peut provoquer un incendie ou une déflagration s'il est contaminé. Forme un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé à un acide. Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Ne pas appliquer par temps venteux Il faut porter des lunettes de protection, des vêtements et Porter des gants manutention de ce produit. Peut être mortel s'il est ingéré. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler les poussières et les fumées. Garder le contenant fermé et le ranger dans un endroit frais et sec.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Toxique pour les organismes aquatiques.

La présente homologation est accordée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative.

ÉLIMINATION : Rincer soigneusement le contenant avant de le jeter. Ne pas réutiliser le contenant vide. Le jeter avec les ordures ménagères. Recycler si possible conformément aux règlements locaux et provinciaux.

Les produits non utilisés ou partiellement utilisés doivent être jetés dans des sites d'élimination de déchets dangereux désignés à cette fin par la province ou la municipalité.

ENTREPOSAGE : Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2023-5265
2024-05-06

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MODE D'EMPLOI :

Maintenir quotidiennement les teneurs aux valeurs appropriées telles qu'elles sont déterminées à l'aide d'une trousse d'analyse.

Chlore libre disponible : 1,0 à 3,0 ppm

pH : 7,2 à 7,8

Alcalinité totale : 80 à 120 ppm

Dureté calcique : 200 à 300 ppm

Pour réduire la décoloration, dissoudre au préalable la quantité voulue de BioGuard Burn-Out® 3 dans un seau en plastique sans toutefois dépasser une concentration de 350 g par 10 L d'eau. Verser toujours le produit chimique dans l'eau, JAMAIS l'eau dans le produit. Répandre le mélange obtenu directement dans la piscine.

MISE EN SERVICE INITIALE : Ajouter 165 g de BioGuard Burn-Out® 3 par 10 000 litres d'eau de piscine. Pour obtenir de meilleurs résultats, procéder à la surchloration au crépuscule.

CHLORATION DE ROUTINE: Maintenir le chlore résiduel entre 1 et 3 ppm en répandant quotidiennement 35 g du produit par 10 000 L d'eau, ou au besoin.

Remarque : Par temps chaud, après un usage intensif de la piscine ou de la pluie, des doses plus fortes peuvent être nécessaires pour maintenir le chlore résiduel à sa plage appropriée.

TRAITEMENT CHOC : Surchloration toutes les semaines en ajoutant 165 g du produit par 10 000 L d'eau de piscine lorsque la température quotidienne moyenne se situe entre 25 ° et 32 °C. Autrement, surchloration toutes les deux semaines.

TRAITEMENT CONTRE LES ALGUES : Lorsque les algues sont visibles, surchloration en ajoutant 400 g du produit par 10 000 L d'eau de piscine. Une importante infestation d'algues peut nécessiter des doses allant jusqu'à 575 g du produit par 10 000 L d'eau de piscine. Passer l'aspirateur dans la piscine lorsque les algues mortes se déposent.

REMARQUE : Pour la piscine extérieure, il est possible de protéger le chlore résiduel de la destruction par les rayons du soleil en ajoutant un stabilisant. Maintenir la teneur du stabilisant entre 30 et 100 ppm en diluant avec de l'eau fraîche.

AVIS A L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.